

// Une Europe ouverte sur le Monde //

Bulletin d'information francophone

Réalisé par le Centre national de coopération au développement – CNCD-11.11.11

Numéro 60 – juillet 2014

1) La coopération dans tous ses états

Le Conseil des Affaires Etrangères de mai constate les lacunes financières de l'aide européenne

Le Conseil des Affaires Etrangères (CAF) de l'UE a analysé, lors de sa session de mai, les progrès accomplis en vue de réaliser en 2015 la promesse de dédier 0,7% du PNB à l'aide publique au développement (APD). Et la situation n'est pas réjouissante. Certes, l'UE reste le plus grand donateur au monde (55,7% de toute l'aide des pays de l'OCDE) : en 2013, elle a apporté 56,5 milliards d'APD, soit 200 millions en plus que l'année précédente, soit encore 0,43% de son PNB. Mais les simulations laissent prévoir qu'en 2015, elle atteindra péniblement 0,45% soit 0,25% en dessous de l'engagement pris il y a déjà bien longtemps. Ces chiffres englobent aussi bien l'aide des Institutions européennes que celle des Etats membres. Au niveau de ces derniers, les chiffres de 2013 restent contrastés. Quatre « bons élèves » dépassent le 0,7% et sont tous en progrès : la Suède (1,02%), le Luxembourg (1%), le Danemark (0,85%) et le Royaume-Uni (0,72%). La Belgique se classe 7^{ème} (en baisse) avec 0,45%. Au bout du classement, on trouve la Croatie et la Roumanie, chacun avec 0,07%. Remarquons que ces chiffres intègrent ce que les ONG européennes appellent l'aide fantôme, soit des sommes qui ne sont pas des transferts de fonds (annulation de dette, coût des étudiants étrangers...) ainsi que l'aide liée qui oblige les pays bénéficiaires à dépenser les fonds reçus au bénéfice des économies des pays donateurs. On en saura plus prochainement à ce propos car les ONG européennes préparent leur rapport annuel « Aid Watch »

Le chantier des programmes thématiques se poursuit

Le 12 juin, les représentants des Etats membres travaillant sur l'instrument européen de coopération au développement (DCI) se sont une nouvelle fois penchés (notamment) sur le nouveau programme indicatif multi annuel concernant la société civile et les autorités locales. Les propositions sur la table reprenaient une série de recommandations des ONG européennes (voir notre dernier numéro) mais certaines inquiétudes subsistent :

- D'une part l'approche en termes de genre reste faible car le nouveau programme ne comprend aucun mécanisme permettant d'intégrer, parmi les priorités, les questions d'égalité, de renforcement des capacités et de non-discrimination. Ainsi, aucun indicateur en matière de genre n'apparaît dans la section dédiée au monitoring et à l'évaluation.
- D'autre part, la relation avec le processus de rédaction par les Délégations européennes de feuilles de route pour leurs contacts avec la société civile (voir aussi notre dernier numéro) n'est pas précisée.

- Enfin, si le programme prévoit le financement de projets menés par des organisations européennes, individuellement ou en réseaux, à condition que ceux-ci répondent à une demande locale et renforcent des partenaires locaux, il ne reconnaît pas clairement et sans équivoque la valeur ajoutée de ces organisations en matière de soutien à des partenaires du Sud.

Coopération et secteur privé : tout le monde n'est pas du même avis.

La Commission européenne a publié, en mai dernier, une communication sur le rôle du secteur privé dans le développement qui a eu beaucoup d'échos notamment dans le monde des ONG. La Commission estime que les acteurs privés peuvent jouer un rôle crucial dans le combat contre la pauvreté et suggère 12 façons de renforcer leur place dans le développement international. La communication indique notamment comment les compagnies privées pourraient investir dans une production agricole durable et améliorer l'existence des femmes, des jeunes et des pauvres. Les propositions visent par exemple à améliorer un environnement plus favorable pour les affaires dans les pays partenaires, l'accroissement des financements mixtes « publics-privés », la promotion d'investissements responsables, durables et inclusifs dans les pays en développement, parmi d'autres mesures à encourager (voir en **annexe 1 le communiqué de la Commission**).

Mais l'approche de la Commission n'a pas réjoui le monde des ONG européennes qui craignent que l'agenda des profits prenne le pas sur celui d'un développement équitable. Il existe déjà une fâcheuse tendance à promouvoir dans le Sud des politiques d'investissement bien en deçà des exigences d'un développement durable et profitable à tous. En plus, il faut veiller à ce que des secteurs comme la santé et l'éducation dont le développement est indispensable à une réelle lutte contre les inégalités, ne soient pas orientés par des intérêts commerciaux ou financiers. Les gouvernements doivent (pouvoir) offrir les services essentiels et encadrer le travail des entreprises en vue de promouvoir des progrès sociaux et environnementaux.

Certains aspects de la communication présentent cependant des contours plus avenants : ainsi en est-il du soutien au secteur informel et à la microfinance ainsi qu'aux femmes entrepreneurs et aux travailleurs. Encore faudra-t-il voir comment cela se concrétisera dans les faits...

Stratégie UE-Afrique : il est urgent de définir un cadre pour la société civile

Dans notre dernier numéro, nous faisons état d'une première analyse des résultats du Sommet UE-Afrique qui s'est tenu début avril à Bruxelles et des inquiétudes qu'ils soulèvent au sein de la société civile des deux continents. Depuis, tant le Service européen d'action extérieure que la Commission (DEVCO) ont présenté leurs analyses et elles ne rassurent pas.

La nouvelle architecture de la stratégie prévoit un Sommet des Chefs d'Etats tous les 3 ans et des Conseils des Ministres conjoints « selon les besoins ». Entre-temps, les partenariats thématiques qui existaient et qui intégraient la participation de la société civile disparaissent. Ou celle-ci se retrouve-t-elle ? Dans un forum annuel multi-acteurs censé évaluer la mise en œuvre de la stratégie et apporter ses conseils. Une première édition serait déjà envisagée dès le mois de novembre prochain mais personne ne sait encore très bien à quoi ce forum pourrait ressembler : on sait par ailleurs que ces « grand messes » restent souvent formelles et de peu d'influence sur les processus de décisions. Mais « sous » ce forum sont prévus des groupes de travail ad-hoc censés alimenter de leurs expertises les discussions à tous les étages. Il faudrait que les sociétés civiles africaines et

européenne aient aussi leur place à ce niveau et que des règles claires permettent de sélectionner les organisations les plus représentatives et les mieux préparées. Il faudra aussi que, notamment dans le cadre du programme panafricain, des financements soutiennent à la fois la participation de la société civile aux divers espaces de dialogue existant ou à créer en fonction de la nouvelle feuille de route de la stratégie, mais aussi une coordination efficace entre européens et africains : la stratégie UE-Afrique qui se veut « centrée sur les gens » doit d'abord permettre à ces derniers de se rencontrer !

2. Accords et Désaccords

Cotonou : les APE face aux très prochaines échéances

On sait que la Commission a mis en demeure les pays ACP qui n'appartiennent pas à la catégorie des « moins avancés » de ratifier leurs accords de partenariat économique avant le 1^{er} octobre sous peine de voir leurs produits privés de leur accès préférentiel au marché européen. En fait, cette échéance d'octobre est un leurre. C'est durant ce mois de juillet que la Commission présentera en effet au Conseil et au Parlement de l'UE la liste des pays qui bénéficieront à l'avenir des fameuses préférences.

Les pays ACP concernés explorent actuellement deux voies : ratifier leurs accords, qui leur sont souvent défavorables et brisent la cohérence des ensembles régionaux ; ou promouvoir au plus vite des accords à ce dernier niveau, ce qui ne semble pas évident à finaliser dans des délais si courts (voir notamment le cas de l'Afrique centrale ci-dessous).

Et une autre question se pose : supposons qu'une région finisse par se mettre d'accord. Cela impliquera que les pays non-PMA ne ratifient pas leurs accords (dits intérimaires) propres mais se fondent dans la dynamique régionale. Cela ne pourra se faire complètement d'ici octobre. Seront-ils donc quand même sanctionnés ? Ou la Commission prévoit-elle une alternative les concernant ? Toute à ses pressions sur les ACP, celle-ci le nie farouchement. Mais beaucoup d'observateurs doutent qu'un arrangement ne soit pas envisageable.

On n'en est cependant pas là : aujourd'hui, aucun accord régional n'est finalisé, aucun accord bilatéral n'est ratifié...

Cotonou : les APE patinent en Afrique centrale

Les négociations entre la région CEMAC et la Commission européenne en vue de conclure un accord de partenariat économique n'avancent guère. Deux pays sont particulièrement sous pression : le Cameroun dont l'Union Européenne exige une ratification de l'accord intérimaire avant le mois d'octobre pour lui préserver un accès préférentiel à son marché et le Gabon qui va être exclu de la liste des pays bénéficiaires du système des préférences généralisé. Des pays qui rechignent à aller de l'avant sans le reste de la région au nom de l'intégration de cette dernière. Mais leurs voisins ne semblent pas non plus enclins à avancer... Bref, c'est un peu le marasme (voir article en **annexe 2**).

Aux dernières nouvelles, le Cameroun a décidé de prendre en charge le financement d'une étude sur l'impact fiscal net qu'aurait un APE entre l'UE et la région. Mais cette initiative est loin de régler tous les problèmes posés par celui-ci.

Mercosur : en route vers un accord avec l'UE ?

Face aux négociations transatlantiques (Etats-Unis/UE), au développement d'un espace « Pacifique » entre les pays riverains de cet océan, le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay... et Venezuela qui ne participe cependant pas à ce processus) a relancé, cette année, la négociation d'un accord de libéralisation commerciale qui viendrait compléter les divers accords politiques et de coopération qui le lient à l'Europe. Et les négociations ne semblent plus traîner alors qu'elles étaient dans l'impasse depuis le début du siècle. Au niveau des experts, les pays latino-américains concernés sont parvenus à une offre commune qui est maintenant dans les mains des gouvernements. Si ceux-ci l'entérinent, telle quelle ou avec des amendements, elle pourrait aboutir sur la table de l'UE dès ce mois de juillet... Alors vont commencer les « vraies » négociations....

Cotonou : les ministres ACP et européens s'accordent sur l'après 2015

Ce 20 juin, le Conseil conjoint des ministres des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des États membres de l'UE s'est mis d'accord sur une déclaration commune en faveur d'un programme global de développement pour la période postérieure à 2015,

Les parties-prenantes à l'accord de Cotonou s'accordent sur la nécessité de disposer d'un cadre universel, s'articulant autour d'un ensemble unique d'objectifs, tout en tenant compte de la situation, des capacités et des niveaux de développement différents de chaque pays. Le nouveau cadre devrait intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et porter notamment sur des conditions de vie élémentaires afin d'assurer une existence digne pour tous; la promotion d'une croissance inclusive et durable; l'exploitation et la gestion durables des ressources naturelles; la bonne gouvernance, l'égalité et l'équité; des sociétés pacifiques et stables et une vie sans violence (voir **en annexe 3, le communiqué de presse du secrétariat ACP**).

3. L'Europe en forum(s) et campagnes

Un programme post-élections pour les ONG européennes

Regroupés au sein de CONCORD les plates-formes et réseaux d'ONG de l'UE se sont donné un programme d'actions pour relancer le travail avec le parlement européen. Dans les grandes lignes, celui-ci prévoit :

- a. Une lettre de « félicitations » avec quelques informations sommaires sur CONCORD qui a été envoyée en juin aux élu(e)s via les plates-formes nationales.
- b. Un outil (interne) permettant de rassembler des informations sur les centres d'intérêt et les sensibilités spécifiques de chaque élu(e).
- c. La préparation de questions pour les auditions des Commissaires.
- d. Un document plus complet sur Concord, ses priorités et activités à diffuser au parlement dès juillet.
- e. Les 24 et 25 septembre, une mobilisation promue aussi par le comité de liaison de la société civile et le programme DEEEP, incluant un acte public devant le Parlement. Son thème : le Sommet citoyen 2014 : au-delà de l'obsession européenne de la croissance, justice et démocratie pour toutes et tous !
- f. Une rencontre entre les plates-formes nationales et les élus de leurs pays respectifs en octobre.
- g. Un ensemble de séminaires, en novembre au parlement européen, menés par les groupes de travail de Concord en fonction de leurs diverses priorités.

Une étude sur les feuilles de route.

Dans notre dernier numéro, nous soulignons l'importance du processus mis en place par la Commission européenne pour encourager les représentations UE dans le Sud à rédiger une feuille de route guidant leurs relations avec la société civile. Mais de la théorie à la pratique, il y a toujours un large espace d'incertitudes. Aussi CONCORD et d'autres partenaires européens ont-ils décidé de mener une enquête sur la mise en œuvre de cette initiative. Des représentants des ONG européennes sont ainsi intervenus lors des journées (10-11 juin) de formation des représentants à l'étranger organisées par la Commission. Mais le gros du travail consistera en une enquête internationale qui sera lancée en août (après une première finalisation des feuilles de routes) et devrait se conclure par un rapport et des recommandations pour la fin de l'année. Celui-ci, qui impliquera fortement les organisations de la société civile du Sud et qui devrait être disponible en plusieurs langues, nourrira une première évaluation de ce processus mais pourrait aussi servir d'outils de formation dans les plates-formes et réseaux d'ONG du Sud comme du Nord

CONCORD a un nouveau président... et une nouvelle adresse

L'Assemblée Générale de CONCORD, réunie à Bruxelles les 4 et 5 juin derniers a doté la Confédération d'un nouveau président : Johannes Trimmel, membre de la plate-forme autrichienne aura notamment la lourde tâche de piloter la préparation d'une nouvelle stratégie à long terme à partir de 2016. L'assemblée a par ailleurs accueilli deux nouveaux membres : la plate-forme croate et le réseau "SOS-villages d'enfants". Elle a enfin élu deux nouveaux membres du Conseil d'Administration : Olivia Baciú de la plate-forme roumaine et Laura Sullivan du réseau ActionAid. Qui rejoignent les plates-formes grecque, belge, britannique, et espagnole ainsi que les réseaux CBM, CIDSE et WordVision.

Le secrétariat de CONCORD déménage aussi ce 1^{er} juillet avec un bond dans l'histoire : du 10, Square Ambiorix au 10, Rue de l'Industrie (1000 Bruxelles)

La société civile européenne cherche à s'organiser en préparation au Sommet UE-CELAC (Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes)

Le prochain Sommet des Chefs d'Etats européens, latino-américains et caribéens est annoncé pour les 10 et 11 juin 2015 à Bruxelles. Il n'est donc pas trop tôt pour construire les espaces qui permettront aux organisations représentatives de la société civile des deux continents de développer leurs propres approches des relations entre ceux-ci. Du côté européen, le 3 juin a vu se réunir environ 35 personnes représentants divers réseaux, mouvements, organisations, notamment syndicales, en vue de coordonner les efforts. Si l'initiative vient d'abord du côté ONG (CONCORD et divers réseaux spécialisés sur l'Amérique latine), le souhait de créer une dynamique plus large est bien présent. Que ce soit pour l'organisation du forum de la société civile préparatoire au Sommet et qui, devrait, probablement se tenir à Bruxelles en mars, organisé par CONCORD et son partenaire (l'articulation des plates-formes et réseaux d'ONG latino-américaines et caribéennes) ; que ce soit en jetant des ponts entre ce forum, le forum syndical et sans doute une mobilisation au moment-même du Sommet ; que ce soit enfin en menant une réflexion commune pouvant déboucher sur des analyses et propositions conjointes à porter lors de chaque événement... Des échanges au niveau européen et avec les partenaires latino-américains vont maintenant se poursuivre sur base d'un canevas de problématiques en construction.



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 13 mai 2014

L'UE renforce le rôle du secteur privé dans la mise en place d'une croissance inclusive dans les pays en développement

La Commission européenne a adopté aujourd'hui un nouveau document d'orientation - officiellement dénommé «communication» - définissant le rôle du secteur privé comme essentiel dans les efforts internationaux en matière de développement des pays partenaires.

Le secteur privé fournit environ 90 pour cent des emplois dans les pays en développement; il est donc un partenaire essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Il est également nécessaire en tant qu'investisseur dans la production agricole durable si nous voulons relever le défi de nourrir 9 milliards de personnes d'ici 2050. Dans bon nombre de pays en développement, l'expansion du secteur privé, notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, est un puissant moteur de croissance économique et la principale source de création d'emplois.

La communication définit un nouveau cadre stratégique visant à garantir que les activités du secteur privé dans les pays en développement aient un impact positif sur la société, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres.

M. Andris Piebalgs, commissaire chargé du développement, s'est exprimé en ces termes: *«Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer pour aider les individus à se sortir de la pauvreté, mais nous devons veiller à ce qu'il bénéficie à l'ensemble de la société, et non pas uniquement à quelques-uns. C'est pourquoi la nouvelle communication d'aujourd'hui est si importante - garantir aux entreprises un environnement propice permettant d'investir davantage, et de manière plus responsable, dans les pays en développement, pour permettre à tout un chacun de bénéficier des opportunités économiques que peut apporter le secteur privé.»*

La nouvelle communication propose 12 actions concrètes visant, par exemple, à améliorer l'environnement réglementaire des entreprises dans les pays partenaires, à soutenir le développement des entreprises et à améliorer l'accès au financement en mettant l'accent sur les microentreprises, et les petites et moyennes entreprises dans les secteurs formel et informel, qui jouent un rôle particulièrement important dans la création d'emplois.

La communication définit également des actions dans d'autres domaines, tels que l'énergie durable, l'agriculture durable, les infrastructures et les secteurs verts, où l'engagement du secteur privé peut compléter efficacement et apporter une valeur ajoutée à l'aide au développement de l'UE, y compris par l'intermédiaire de mécanismes de cofinancement (combinaison de subventions et de prêts).

Les investissements responsables dans les pays en développement, le commerce durable et les investissements inclusifs dans les marchés à bas revenus sont également des

priorités majeures pour maximiser les effets positifs du secteur privé sur le développement.

À l'heure actuelle, on estime que 60 à 80 pour cent des entreprises des économies en développement sont des entreprises informelles. Elles représentent un potentiel important de croissance et de création d'emplois, et le fait qu'elles opèrent en dehors du cadre légal ne doit pas les priver du soutien de l'aide au développement.

La communication propose également de renforcer le soutien de l'UE pour augmenter la productivité et améliorer les conditions de travail dans l'économie informelle et aider les pays à progresser vers une économie formelle, dans la mesure du possible. Cela pourrait se faire par la fourniture d'une formation et de l'expertise nécessaires pour soutenir les capacités des organisations de soutien informel, comme les associations de producteurs, ou en sécurisant l'environnement de travail et en facilitant l'accès aux marchés, aux financements, aux infrastructures et aux services sociaux.

Contexte

À la suite de la reconnaissance, dans le programme pour le changement de 2011 (son projet visant à réorienter sa politique de développement afin de donner la priorité aux pays et aux secteurs qui en ont le plus besoin), du secteur privé comme l'un des partenaires essentiels de la coopération européenne au développement, cette stratégie globale vise également, au-delà des interventions publiques dans le domaine du développement du secteur privé, à exploiter le potentiel d'une plus grande participation du secteur privé au développement, dans le cadre des stratégies commerciales de base des entreprises.

La Commission européenne a été un partenaire très actif dans le soutien apporté à la création d'un environnement propice aux entreprises et au développement des entreprises locales dans les pays partenaires. Au cours de la dernière décennie, la Commission a soutenu le développement du secteur privé à hauteur de 350 millions d'euros par an en moyenne.

En créant des mécanismes régionaux de cofinancement, la Commission s'est en outre lancée dans la mise au point de nouveaux outils pour la mise en œuvre des objectifs de développement du secteur privé. L'UE commence également à utiliser des instruments financiers innovants comme les garanties pour encourager les banques commerciales à prêter aux PME et le capital-risque pour investir dans des fonds qui accordent des prêts ou qui investissent dans des projets de PME liés à l'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations:

Communication: A Stronger Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries:

http://ec.europa.eu/europeaid/what/economic-support/private-sector/documents/psd-communication-2014_en.pdf

New EU Communication on the Private Sector [MEMO/14/345](#)

Site web de la DG Développement et coopération – EuropeAid

www.ec.europa.eu/europeaid

Contacts:

[Alexandre Polack](#) (+32 2 299 06 77)

[Maria Sanchez Aponte](#) (+32 2 298 10 35)

Pour le grand public: **Europe Direct** par téléphone, au **00 800 6 7 8 9 10 11**, ou par [courriel](#)

APE : l'étau se referme autour des Etats de la CEMAC

A cinq mois de l'échéance d'octobre 2014, les pays de l'Afrique centrale n'ont pas encore réussi à harmoniser leur position.

Jusqu'ici la question des Accords de partenariat économiques (APE) entre les pays de la Cemac et l'Union européenne demeure toujours un serpent de mer. Sur la table des négociations rien n'avance. C'est le statut quo. En dehors du Cameroun qui a signé un accord intérimaire en 2009, les autres pays de la sous région semblent encore dubitatifs. Deux pays sont actuellement sous pression, notamment le Cameroun dont l'Union Européenne attend une ratification de l'accord intérimaire avant le mois d'octobre et le Gabon avec exclusion sur la liste des pays bénéficiaires du système préférentiel généralisé. Le sommet des chefs d'Etat avorté de Libreville aurait dû donc dans tous les cas même s'il n'était pas inscrit dans l'agenda, évoquer cette question à quelques mois de l'échéance du 1er octobre 2014.

Les pays de la Cemac doivent donc adopter une position commune sur cette question qui menace l'intégration régionale. Un aspect sur lequel les pays membres ne lésinent pas. D'ailleurs lors de la 28e session du Comité Régional de Coordination des Négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE), Afrique Centrale et Union Européenne qui s'est tenue du 21 au 23 avril 2014 à Douala, les pays de la Cemac ont redéfini les nouvelles exigences de la sous région sur les APE. A en croire les experts de la Cemac, il est désormais question de préserver les acquis de l'intégration régionale et les mesures de protection des petites et moyennes entreprises de l'Afrique centrale. L'objectif étant d'encourager l'intégration régionale.

Un avis que partage Youbi Lagha Pascal, président du Comité Régional de Coordination des Négociations de l'Accord de Partenariat Economique. « Les deux préoccupations dans le processus de l'APE restent la préservation des acquis de l'intégration régionale. Il faut qu'ils parviennent à renforcer notre région. L'APE qui se traduit par une ouverture, doit être accompagné des mesures pour sécuriser la mise en œuvre des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas l'expérience pour affronter ceux du marché international. Pour cela, il faut un temps de préparation pour pouvoir négocier avec la partie européenne », soutient-il. Il insiste sur le fait que « le comité ministériel de Kinshasa a eu deux orientations essentielles. Celles de lier l'ouverture du marché à la mise en place des nouvelles négociations et de préserver les acquis de l'intégration régionale. Il faut un bloc. Il n'est pas question que pour un accord, nous soyons disloqués », a expliqué Youbi Lagha Pascal.

- See more at: <http://www.bilaterals.org/?ape-l-etau-se-referme-autour-des#sthash.b3dBD36e.dpuf>

Le Groupe ACP et l'UE s'accordent au sujet du programme de développement pour l'après-2015

Le Groupe ACP et l'UE s'accordent au sujet du programme de développement pour l'après-2015

Bruxelles, le 20 juin 2014/ ACP - Les soixante-dix-neuf États membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et les 28 membres de l'Union européenne se sont déclarés conjointement en faveur d'un cadre général universel et solide s'articulant autour des objectifs d'éradication de la pauvreté et de promotion du développement durable, et prenant en compte les défis auxquels les pays ACP sont confrontés ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques.

La déclaration a été adoptée lors de la 39^{ème} session du Conseil des ministres ACP-UE tenue les 19 et 20 juin 2014 à Nairobi (Kenya). Elle met l'accent notamment sur la nécessité de régler les questions spécifiques aux pays ACP, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les pays enclavés et les territoires en situation de post-conflit. Elle fait également le constat des défis auxquels les pays à revenu intermédiaire sont confrontés.

Le changement climatique y est considéré comme une des principales menaces pour les États ACP vulnérables car il fait peser des risques à court et à long terme sur les efforts de promotion du développement. Les deux parties appellent à l'intégration de la question transversale du changement climatique dans le cadre global de développement pour l'après-2015.

La déclaration préconise par ailleurs un accent accru sur la nécessité d'assurer des conditions de vie décentes, par le biais notamment d'une couverture sanitaire universelle, et une croissance économique inclusive et durable, en utilisant le cadre préconisé comme un outil de réduction des inégalités, de création d'emplois décents, de promotion d'une consommation et de modèles de production plus durables, et de transformation économique structurelle.

Les États membres ACP et UE exhortent tous les pays et la communauté internationale dans son ensemble à contribuer à la mobilisation de financements pour le programme de développement pour l'après-2015, sous la forme de fonds publics mais également de flux financiers et d'investissements privés. Ils invitent également les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à honorer leur engagement à consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

La déclaration conjointe rappelle que même si le programme de développement doit constituer un cadre unique et universel, une appropriation et un appui politique au plan national sont indispensables à sa bonne mise en œuvre, de même que la prise en compte des différentes capacités et niveaux de développement des pays.

- Presse ACP

Tags: [Press releases](#) ^[1]

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/le-groupe-acp-et-lue-s-accordent-au-sujet-du-programme-de-developpement-pour-lapres-2015>

Liens:

[1] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/press-releases>